

HISTORIQUE de l'ISGE

Créé par le Décret no 100/94 du 17 Juin 1987, l'Institut Supérieur de Gestion des Entreprises (ISGE), était placé à l'origine sous la tutelle du Ministère ayant le Plan dans ses attributions. C'est un institut qui forme les cadres et agents de gestion des entreprises publiques, parapubliques et privées ainsi que toute personne le désirant et remplissant les conditions exigées par l'Institut.

Au début de sa création, le Gouvernement avait comme objectifs la spécialisation et le perfectionnement des cadres des entreprises publiques et privées dans le domaine de la gestion. Il était à ce moment placé sous la tutelle du Ministère ayant le plan dans ses attributions.

Il a ensuite passé successivement sous la tutelle du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique avant d'être sous la tutelle du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, depuis 2012 avec le Décret n° n°100/152 du 11 Juin 2021 portant Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Institut Supérieur de Gestion des Entreprises (ISGE).

À cette époque, l'ISGE était un projet financé par la Banque Mondiale et dont la mise en œuvre effective avait été confiée à l'Institut National des Techniques Economiques et Comptables (INTEC) de Paris. Du fait du partenariat avec l'INTEC de Paris, l'ISGE fonctionnait comme une succursale de cette institution, avec des programmes de formation calqués sur le modèle français avec un programme de formation diplômante principalement et certifiant exceptionnellement. A côté de ce partenariat, l'ISGE avait en parallèle deux filières de formation pour le programme du soir à travers la filière de Gestion Commerciale et Industrielle et la filière de Finance et Comptabilité conduisant au Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS).

En 1990, il y a eu un recentrage des missions de l'ISGE par la promulgation du décret No. 100/070 du 14 mai 1990 portant modification des statuts de l'ISGE. Ce décret visait un double

objectif : recentrer les curricula sur les réalités burundaises et doter l'ISGE d'une structure administrative qui lui permettait de réaliser ses missions.

Depuis 2012, l'ISGE a accru les effectifs de son Staff en se dotant des formateurs permanents suffisants , ainsi que du personnel administratif et technique d'appui nécessaire dans le prolongement des réformes entreprises en vue d'opérationnaliser les nouveaux programmes de formation de longue durée se déroulant le Jour et conduisant au Diplôme de Baccalauréat dans les filières de Comptabilité et Gestion et Douanes et Fiscalité. C'est dans ce cadre qu'il a dû abandonner l'ancien système de DESS vers le nouveau système de BMD (Baccalauréat, Master, Doctorat).

A partir de 2021, et sur base du nouveau Décret n°100/152 du 11 Juin 2021 portant Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Institut Supérieur de Gestion des Entreprises (ISGE), cet institut a changé de tutelle, passant du Ministère ayant les finances dans ses attributions au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Ainsi, les réformes qu'il a connues au cours de ces dernières années le placent dans une bonne position concrète en vue de répondre aux normes internationales et sous régionales ainsi qu'aux besoins des entreprises publiques, parapubliques et privées du Burundi en matière d'adéquation formation–emploi dans le domaine de la Gestion.

C'est dans ce cadre que des progrès ont été enregistrés depuis 2023 où le Gouvernement du Burundi a recommandé à l'ISGE de démarrer les formations de renforcement des capacités en économie à l'endroit des cadres exerçant des fonctions en gestion des entreprises publiques, parapubliques et privées.

Dans le cadre des partenariats, l'ISGE a, depuis novembre 2024, débuté des formations dans le cadre du projet IMCP (Indice Masse Critique des Professionnels œuvrant dans des projets et programmes de la Banque Mondiale) mis en œuvre par le PAFEN. Ces formations inscrites dans l'IMCP s'inscrivent dans le cadre du renforcement des capacités des cadres œuvrant dans des projets financés par l'Etat et/ou ses partenaires en matière de Gestion Financière et passation des marchés. Cette formation de trois mois a débuté le 25 novembre 2025 à l'endroit de 49 cadres issus des différents ministères sectoriels et consultants des projets

financés par la Banque Mondiale et ceci dans 2 programmes de formation : (i) Passation des marchés et (ii) Gestion Financière.

Toujours dans ce cadre des partenariats, deux projets sont en cours de finalisation signature des conventions et seront implémentés par l'ISGE. Il s'agit du (1) projet KIWA pour la formation en finances publiques des agents et cadres du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique et autres Ministères sectoriels. Il est financé par l'Union Européenne ; (2) projet AFD pour la formation de nouveaux comptables publics du Trésor. Il est financé par l'Agence Française de Développement.